



# Conditions de Garantie

## Applicables aux Lampes Professionnelles à LED

La présente garantie s'applique uniquement aux lampes professionnelles à LED vendues par Philips France (« les Produits »). Cette garantie s'applique à compter du **1er septembre 2016**.

Cette politique de garantie est soumise aux conditions décrites ci-dessous et aux conditions indiquées dans les Conditions de Vente de Philips Lighting Professional Solutions France.

### A. Durée de la garantie

Sous réserve des conditions précisées dans les Conditions Générales de Vente l'acheteur bénéficie d'une garantie pour la durée exprimée ci-dessous en années ou en heures, au premier terme échu.

Tubes LED	Années	Heures
Master	5	43.800 h
CorePro	3	20.000 h
Lampes LED	Années	Heures
Master	5	20.000 h
Master Value	5	20.000 h
CoprePro	2	8000 h
Classic LED	2	8000 h

### B. Conditions particulières

La période de garantie débute à compter de la date de facturation.

Pour une offre d'extension de garantie, consulter votre contact commercial.

Seule cette documentation fait foi pour l'exercice de la garantie.

Cette garantie s'applique dans le cadre d'un usage normal des produits soit en respectant au minimum l'ensemble des critères suivants :

- environnement d'utilisation conforme aux indications mentionnées sur le produit ou sur son emballage.
- température ambiante en permanence comprise entre -20°C et +30°C (-20°C et +45°C pour les tubes LED)
- humidité relative jamais supérieure à 80% ou à une valeur compatible à la caractéristique IP du produit si elle existe
- nombres de cycles allumage / extinction inférieur à la valeur indiquée sur la documentation produit
- variations de la tension réseau d'alimentation inférieures à 230V +/- 10%